Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HBEC gris et noir	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	gardiens	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30 juillet	la BERARDE	promontoire	1			
.....		chateleret	1			
.....	pied du col	pavé	1			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Pour tous les refuges concernés : rester dans l'axe des vallées

COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS
COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **388 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **27/07 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND